

## Les Cahiers de droit



*Perspectives canadiennes et européennes des droits de la personne*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1986, 722p., ISBN 2-89073-563-X, 40\$.

Henri Brun

Volume 27, numéro 4, 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042787ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042787ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Brun, H. (1986). Compte rendu de [*Perspectives canadiennes et européennes des droits de la personne*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1986, 722p., ISBN 2-89073-563-X, 40\$.] *Les Cahiers de droit*, 27(4), 1002-1002.  
<https://doi.org/10.7202/042787ar>

**Perspectives canadiennes et européennes des droits de la personne.** Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1986, 722p., ISBN 2-89073-563-X, 40 \$.

Cet ouvrage s'ajoute aux nombreux autres ouvrages collectifs qui au Canada ont été consacrés aux droits de la personne depuis 1982, année de l'avènement de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Par sa teneur et l'origine de ses différents auteurs et auteures, il est cependant susceptible de se démarquer singulièrement.

Ce livre de plus de 700 pages reproduit en substance certaines des communications qui ont été faites lors de journées d'études organisées par l'Institut canadien d'études juridiques supérieures, à Strasbourg, en juillet 1984 (d'où leur nom de *Journées strasbourgeoises*). Il a été préparé sous la direction des professeurs Daniel Turp et Gérard-A. Beaudoin et regroupe quelque 30 auteurs et auteures.

La plupart des thèmes abordés dans le livre mettent en comparaison le droit canadien et le droit européen. Ils le font malheureusement de façon non intégrée, c'est-à-dire dans des communications distinctes d'auteurs différents consacrées respectivement au droit européen ou au droit canadien, mais c'est probablement là ce qui pouvait être fait de mieux, et ce qui donne à cet ouvrage sa singularité et son intérêt dominant. Sur les thèmes généraux tels que les sources du droit ou les méthodes d'interprétation, ce sont probablement les textes portant sur la Convention européenne qui retiendront l'attention et l'intérêt des lectrices et lecteurs québécois et canadiens.

Dans une première partie, le livre aborde en effet des questions de nature générale relatives aux droits de la personne. On y parle de sources, de mise en œuvre judiciaire, de clauses limitatives et déroatoires et de principes d'interprétation. On y remarque entre autres des textes européens des professeurs Gérard Cohen-Jonathan et Alexandre Kiss et des textes canadiens des

juges Walter Tarnopolsky et David MacDonald. La question de principe que soulève l'ensemble de ces textes, d'un point de vue canadien et surtout québécois, est vraisemblablement celle de savoir si le principe jurisprudentiel européen dit de la « marge d'appréciation gouvernementale » devrait recevoir application au Canada lors de l'application de la Charte canadienne. L'hésitation des auteurs canadiens, devrais-je le dire, n'est guère de nature à m'interdire de penser à voix haute que tout doute sur le caractère raisonnable d'une règle de droit devrait jouer en faveur de celle-ci plutôt qu'en faveur du penchant d'un juge...

La deuxième partie de cette « Perspective canadienne et européenne » porte en revanche sur des droits spécifiques sélectionnés, je le suppose, suivant les compétences des ressources humaines disponibles. On y traite des libertés d'expression, d'association et de circulation et du droit à la vie. Contrairement au cas des thèmes généraux, ce sont plutôt ici les textes canadiens qui retiendront les lectrices et lecteurs canadiens. J'attirerais spécialement l'attention sur la contribution du professeur Michael Bendel sur la liberté d'association dans l'optique de la Charte canadienne. Ce texte est pénétrant et propose des réponses précises et convaincantes. L'article du professeur Pierre Blache sur la liberté de circulation pêche par excès d'abstraction: plus d'exemples concrets nous auraient aidé à mieux suivre l'auteur. Celui de la juge Michèle Rivet sur le droit à la vie est brillant, et fait montre d'une érudition impressionnante, mais il ne fait que poser des questions. Celui du professeur Jean-Louis Baudouin éclaire bien la question du droit de refuser un traitement médical.

Ce livre tiré des *Journées strasbourgeoises* de 1984 mérite, pour les raisons précises que nous venons de souligner, de se retrouver à la portée de la main de celles et ceux qui s'intéressent aux droits de la personne.

Henri BRUN  
Université Laval.